12 Avril 1855

LE MORMONISME POLYGAME

RÉPONSE

A LA BROCHURE DE M. STENHOUSE

INTITULÉE

LES MORMONS ET LEURS ENNEMIS.

PAR

E. GUERS.

C'est l'ennemi qui a fait cela.
MATTH XIII, 28.

Extrait du Journal l'*Avenir*.

GENÈVE
LIBRAIRIE D'ÉMILE BEROUD
1855

IMPRIMERIE DE F. RAMBOZ & Cie.

Cette réponse a paru dans l'*Avenir*. Nous croyons utile de la publier à part. Plusieurs s'étonneront peut-être de nous voir prendre au sérieux le mormonisme et penseront que la secte et sa doctrine caractéristique se ruineront assez d'elles-mêmes. Nous l'espérons comme eux. Mais en attendant prenons-y garde : tout enseignement immoral a de redoutables auxiliaires dans les penchants de notre nature déchue. Sans doute la polygamie ne parviendra jamais à s'établir en fait dans la législation; mais comme doctrine elle ne s'infiltrerait pas impunément dans les masses. En tout cas sa propagation ne tournerait certainement pas au profit de la morale publique. La *parole* des im-

purs *ronge* aussi *comme la gangrène.* Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas cru pouvoir nous taire en présence de pareils principes affichés avec une pareille audace ; nous nous sommes senti pressé pour notre part, et selon notre mesure, de venger la Bible de la complicité et de la solidarité odieuse qu'ose lui infliger *une secte de perdition* qui *la tord pour sa propre condamnation.*

LE MORMONISME POLYGAME

Les Mormons et leurs Ennemis : Lausanne, 1854, etc. Tel est le titre d'une brochure qui vient de paraître et à laquelle M. Stenhouse, qui s'intitule *Président* de leurs *missions suisse et italienne,* a cru pouvoir attacher son nom. L'auteur entreprend d'y répondre aux écrits anti-mormons et en particulier à celui que j'ai publié sous le titre : *L'Irvingisme et le Mormonisme jugés par la Parole de Dieu* (Genève 1853); mais il évite avec soin d'y toucher au fond des choses. J'avais démontré, pièces en mains, que le mormonisme sape par la base les vérités fondamentales de la Révélation, et qu'à commencer par l'Expiation, il n'en laisse pas une seule debout (pp. 79—92). L'auteur de la brochure mormone n'essaie pas même de répondre à cette grave accusation.

J'avais également démontré, par de nombreuses citations, que le *Livre de Mormon,* cette seconde Bible de la secte, n'est qu'une misérable compilation qui confond les économies divines, et fourmille de monstrueux anachronismes[1], qui renverse tout le conseil de Dieu, qui al-

[1] Il se donne pour être d'auteurs bien antérieurs à notre ère, et il fait dire, par exemple, au Sauveur : *Je suis l'Alpha et l'Oméga*, etc., etc.!

tère audacieusement les paroles du Seigneur, et ose placer sur ses lèvres des expressions d'une trivialité révoltante ou de la plus affligeante impiété. Sur ces points comme sur les autres, l'auteur de la brochure mormone garde un silence prudent.

M. de Gasparin, dans une série d'articles importants qu'ont publiés les *Archives* (1853), avait instruit en règle le procès de ce même livre et en avait fait pleine justice; il avait montré que la main du compilateur s'y révèle partout à des signes irrécusables : absurdité du récit, — citations d'Esaïe et des autres prophètes, faisant le plus étrange effet au milieu de ces tristes rapsodies, — caractère significatif des prophéties nouvelles relatives à Jésus-Christ, prophéties où toutes les circonstances, toutes les expressions, toutes les institutions sont reproduites à l'avance dans les propres termes de l'Ancien Testament, et comme il convient à un homme qui prophétise la venue du Sauveur dix-neuf siècles après cette venue, — abominable parodie de l'apparition du Christ, et répétition textuelle par lui du sermon sur la montagne, etc., etc. L'auteur de la brochure mormone, au lieu de discuter les arguments de fond que M. de Gasparin avait présentés et développés dans ses articles, ne lui répond que par d'insignifiantes remarques de détail.

Relevant le trait le plus saillant de la doctrine et des prétentions de la secte, j'avais dit (p. 85) : « Non content de falsifier la doctrine du baptême et celle de l'imposition des mains, le mormonisme les exploite à son profit, en s'arrogeant gratuitement le privilége exclusif de

les administrer l'un et l'autre. Tout baptême autre que le sien est devant Dieu nul et non avenu. Papisme bâtard, mais plus exclusif et plus audacieux encore que le vrai papisme, puisqu'il n'admet comme valide que son baptême à lui, le mormonisme revendique crûment, en faveur de ses douze apôtres et de leurs émissaires, le bénéfice d'une prétendue délégation divine et miraculeuse : « Nul homme au monde, dit-il, n'a droit à la rémission des péchés par le sang expiatoire du Sauveur, s'il n'a reçu les saintes ordonnances par l'intermédiaire des apôtres de Jésus-Christ, » c'est-à-dire, des douze apôtres mormons ou de leurs délégués. Prétention gigantesque au monopole du salut du monde entier par le moyen du baptême et de l'imposition des mains qu'il donne, tel est au fond le mormonisme. Voilà la position qu'il vient prendre au sein de la chrétienté, sans y apporter, vous la voyez, trop de façon, sans se mettre en frais d'argumentations savamment élaborées. Notre salut, notre bonheur présent et éternel est à la merci de ses patriarches. Maintenant, qu'un homme soit un modèle de foi, de piété, de zèle, d'amour, de fidélité, d'humilité, que sa via entière orne et recommande la sainte doctrine qu'il professe, à moins qu'il ne reçoive le Livre et les prétentions de le secte, et qu'il ne soit rebaptisé par un de ses émissaires, le voilà irrémissiblement maudit, voué à l'éternelle perdition : c'est Snow qui l'affirme *au Nom de Jésus-Christ!* que dis-je? c'est Jésus-Christ lui-même qui le déclare!.. Il est de ces énormités qu'il suffit d'énoncer pour les avoir pleinement réfutées.

Enfin, j'avais mis en regard dans ma brochure les prétentions exactement identiques du mormonisme et do l'irvingisme et j'avais dit : Voilà devant nous douze apôtres américains et en voilà douze anglais; tandis que ceux-ci nous disent : Le Christ est dans la Grande-Bretagne, ceux-là nous crient : Non, mais il est en Amérique et *dans le désert* de Californie; tous viennent à nous avec les mêmes sommations de croire, avec les mêmes promesses de bénédictions pour ceux qui les écouteront et les mêmes anathèmes pour ceux qui ne les recevront pas. J'avais mis le mormonisme, aussi bien que l'irvingisme, en demeure de s'expliquer en notre présence et de nous dire à qui nous devions entendre. Mais à nos paroles les plus solennelles, à nos interpellations les plus sérieuses, quelle réponse ?... Toujours le silence.

La brochure mormone est un perpétuel escamotage des points essentiels du débat qui s'est engagé entre le christianisme et le mormonisme Pauvre de fond, pauvre d'arguments solides, elle est en revanche fort riche d'injures. Elle accuse les adversaires du mormonisme d'avoir mal représenté les faits de son histoire, et leur prodigue à cette occasion des qualifications odieuses, épuisant à leur adresse la nomenclature des épithètes les plus outrageantes. C'est d'un bout à l'autre le cri du dépit, de la haine et de la colère. Pour ma part, je ne m'en étonne aucunement : à chaque arbre son fruit. Je ne m'en plains pas non plus; il est des injures qui honorent ceux qui en sont l'objet. Le reproche le plus saillant que l'auteur nous adresse, à moi et à mes frères, c'est, comme je viens

de le dire, d'avoir altéré les faits du mormonisme; mais sur les points les plus essentiels de son histoire, nous reproduisons textuellement sa légende, puisée dans ses propres écrits, en l'accompagnant, selon notre droit, des réflexions qu'elle suggère. L'auteur nous fait un crime d'avoir souvent emprunté nos citations à des auteurs décidément hostiles à Smith et à ses sectateurs; apparemment aurions-nous dû nous en tenir à la version des prétendus saints des derniers jours et au témoignage que les mormons se rendent à eux-mêmes, ou nous borner du moins à reproduire littéralement ce qu'ont écrit à leur sujet les auteurs qui leur sont le moins défavorables; mais nous citons les auteurs *méthodistes* américains et anglais qui ont écrit contre le mormonisme! voilà le principal grief de l'auteur de la brochure. La qualité de *méthodistes* des écrivains en question peut être à ses yeux une raison suffisante pour rejeter leur témoignage; elle n'en est pas une aux nôtres; nous connaissons les mormons, et nous connaissons aussi leurs adversaires méthodistes; et nous savons à qui sont dus notre respect et notre confiance. Les auteurs dont nous invoquons le témoignage ont vécu d'ailleurs plus près que nous des lieux où se sont passés les principaux faits du mormonisme, et plusieurs d'entre eux ont vu les mormons à l'œuvre; ils parlent, du reste, la même langue qu'eux, et sont de toute manière à même de les apprécier à tous les points de vue possibles. La boue que le mormonisme essaie de leur jeter à la face retombera constamment sur lui.

Mais les ai-je du moins cités avec une scrupuleuse

exactitude? (car c'est pour moi personnellement que j'ai à répondre ici). J'ai pu commettre en le faisant quelque erreur, mais tout à fait involontaire Je nomme à mesure mes autorités, j'indique la page de leurs écrits où je prends mes citations, etc.; et je crois avoir le droit de protester énergiquement ici contre toute insinuation malveillante et perfide. Le mormonisme, je le sais, ne m'en croira pas sur parole; mais je ne tiens pas non plus à être cru par lui. La brochure qui vient de paraître donne (p. VII) comme *specimen* de mes altérations volontaires, la prétendue substitution que je fais du mot *infamous* à celui de *famous*, à la page 74 de mon écrit; j'y faisais dire à mon auteur que la famille du fondateur de la secte était particulièrement décriée (*infamous*) pour ses entreprises visionnaires, tandis que l'anglais dirait simplement qu'elle était fameuse (*famous*) pour les dites entreprises. Je pense qu'au fond cela revient bien au même; mais prenez l'écrit que je cite (*Mormonism, by the Rev. Ashley*, London, 1851), et vous y lirez à la page que j'indique (p. 9) le mot incriminé (*infamous*). Je n'ai d'ailleurs aucune raison de révoquer en doute l'exactitude et surtout la bonne foi du Rév. Ashley.

L'auteur m'adresse des reproches d'un autre genre. J'affiche dans mon écrit la prétention de distinguer, dans le *Livre de Mormon*, ce qui est bon anglais de ce qui ne l'est pas; mais en vérité je ne sais à quelle page de ma brochure il a découvert cette prétention-là.

Il m'intente une accusation beaucoup plus grave (pp. 169, 171): j'approuve aussi, pour ma part, les persécu-

tions dont les Mormons ont été l'objet.—Je serais également curieux de savoir à quel endroit de ma brochure il lit l'odieuse apologie qu'il m'attribue; serait-ce peut-être aux pages 67 et 68, où je dis: « De nobles voix dans le pays protestèrent contre les traitements cruels dont les mormons avaient été l'objet, et plusieurs ministres du Seigneur appuyèrent fortement ces réclamations, ne voulant point, par leur silence, accepter la solidarité de ces traitements odieux ? »

L'auteur a beau faire, il ne donnera le change à personne. Quiconque étudiera le mormonisme ne pourra que s'associer au jugement que portait sur Smith et son œuvre un homme qui le connaissait bien. M. Hale, son beau-père, qui l'avait vu de près à son début, déclare expressément, dans une pièce authentique et dûment légalisée[1], qu'il n'a jamais su voir dans le séducteur de sa fille qu'une sorte d'aventurier, et dans son *Livre de Mormon* qu'une sotte imposture, fruit de l'ignorance, de l'orgueil et de la cupidité.

L'auteur de la brochure mormone, qui relève tant de choses dans mon écrit, n'a pourtant pas relevé celle là. En revanche, il me reproche d'avoir aussi, pour ma part, accusé Smith d'immoralité grossière. Mais encore une fois, où trouve-t il cette accusation dans mon écrit? Le fait est que, sur ce point, je ne parle de Smith ni en bien, ni en mal Je me tais. Au moment où je publiai ma brochure on l'accusait de toutes parts d'avoir ouvertement professé

[1] Voir *L'Irvingisme et le Mormonisme*, pp. 61 et 126.

la polygamie. Je me refusai d'abord à croire à cette accusation et no voulus pas l'accueillir dans ma brochure. Je m'y estimais d'autant plus obligé, que les mormons de Genève criaient à la calomnie quand on accusait Smith d'avoir professé et pratiqué une pareille doctrine. Mais il me fallut reconnaître enfin mon erreur. Un ministre de ma connaissance, qui avait suivi pendant quelque temps les mormons, et même exercé parmi eux je ne sais quel office, me remit, sur la fin de 1853, un numéro de leur journal *The Seer* (Le Voyant. Janvier, 1853), où s'étalait, dans le langage le plus révoltant et sous la forme la plus impie, le dogme favori de la secte : la pluralité des femmes. C'était une prétendue révélation du Ciel accordée à Smith. Elle portait la date de 1843 (juillet). Le chef des mormons à Genève pouvait-il l'ignorer en 1853? Smith osait y faire parler en ces termes le Dieu de sainteté (je traduis littéralement) :

« En vérité, ainsi dit lo Seigneur à vous mon serviteur Joseph : Comme vous vous êtes enquis de moi pour savoir et comprendre en quoi, moi, le Seigneur, ai justifié mes serviteurs Abraham, Isaac et Jacob, et aussi Moïse, David et Salomon mes serviteurs, touchant le principe et la doctrine de la pluralité de leurs femmes et concubines : Voici! Je suis le Seigneur ton Dieu, et je te répondrai touchant ce point : C'est pourquoi prépare ton cœur à recevoir et à exécuter les instructions que je vais vous donner; car tous ceux qui ont cette loi à eux révélée doivent l'exécuter; car voici ! je vais vous révéler une nouvelle et éternelle alliance, et si vous ne demeurez pas dans cette alliance, alors vous êtes damnés, etc. »

C'est le début de la pièce. Un peu plus bas on y lit ces paroles abominables : « Abraham reçut des concubines et elles lui donnèrent des enfants, et cela lui fut compté pour justice (!!!), parce qu'elles lui avaient été données, et il demeura dans ma loi, etc. ».....

Smith reçoit ensuite cette promesse personnelle, odieuse parodie d'une parole du Sauveur : « Je bénirai (mon serviteur Joseph) et le multiplierai, et lui donnerai le centuple en ce monde, pères et mères, frères et sœurs, maisons et terres, *femmes* (!!!) et enfants, et des couronnes de vies éternelles dans les mondes éternels, etc.»

Cette pièce impie se terminait par ces mots, que le blasphémateur osait également placer dans la bouche du Seigneur Jésus Christ : « En vérité, je vous dis, que je vous en révélerai davantage par la suite; que ceci vous suffise donc pour le présent. Voici, je suis l'Alpha et l'Oméga. Amen! »

La lecture de cette déplorable pièce, intitulée par antiphrase le *mariage céleste*, avait fait sur le ministre dont je viens de parler une impression décisive, et il avait dit adieu au mormonisme. Moi-même je ne pus la parcourir sans en avoir le cœur navré ; elle me remplit de dégoût et d'horreur; survenue à point pour légitimer les harems du mormonisme, elle mêlait à toutes les abominations de la secte le Nom du Dieu trois fois saint que l'Eglise adore, et révélait chez le malheureux Smith l'absence la plus complète de la crainte de Dieu et de tout sentiment religieux.

Le mormonisme a posé le masque. J'en bénis le Sei-

gneur. Satan est beaucoup moins à redouter quand il se montre ouvertement ce qu'il est — Satan. La pluralité des femmes est désormais un dogme pour la religion nouvelle, si tant est que le mormonisme soit une religion. Il la proclame, dans la brochure qui vient de paraître, avec une impudence et une verve qui vous glacent. Lisez plutôt (p. 120) :

« Nous le savons : la polygamie n'est pas dans les mœurs de cette époque ; la civilisation européenne l'a reléguée dans la catégorie des crimes ; la sagesse humaine l'a emporté sur la sagesse divine. Dans cette partie de notre tâche, où nous allons heurter de front les idées reçues, accréditées par une longue pratique, et replacer la morale sur ses bases véritables, il nous importe de donner à nos paroles une portée claire et précise. »

Voilà, je pense, un début suffisamment cavalier.

L'auteur poursuit : « Les principes de l'Eglise de Jésus Christ des saints des derniers jours, seront accueillis un jour dans l'univers entier ; comme tels ils doivent être connus de tous. Ainsi, nous devons dire à tous que la polygamie a été non-seulement autorisée par Dieu lui même dans cette dernière dispensation, mais ordonnée aux membres de son Eglise, suivant qu'il l'a révélé à son prophète Joseph. (Voir la révélation du 12 juillet 1843.) Voilà pour le principe. Mais l'Eglise a pour but de préparer le royaume de Jésus-Christ sur la terre. Les saints doivent se rassembler afin de constituer ce royaume, qui ne peut être gouverné que par les ordonnances du souverain. Le noyau de la grande nation sur laquelle Jésus viendra ré-

gner se forme aujourd'hui dans le territoire d'Utah (Haute-Californie, Etats-Unis d'Amérique).

« C'est donc là, et là seulement, que ce principe de l'Eglise peut et doit être mis en pratique, parce que là seulement la loi civile est d'accord avec la loi religieuse. Pour les citoyens mêmes d'Utah, la pratique de la polygamie est restreinte aux limites de ce territoire, et leur est interdite s'ils voyagent dans les nations étrangères, sous peine d'être retranchés de l'Eglise. »

« La polygamie a été non-seulement autorisée de Dieu mais ordonnée aux membres de son Eglise, » dit la brochure, et cependant les mormons qui la pratiqueraient en terre étrangère seraient retranchés de leur Eglise ! Mais où serait donc le crime de faire ce que Dieu a si positivement prescrit ?

« Il est donc bien entendu, » continue l'auteur de la brochure (p. 121), « que nos explications sur la polygamie, lorsque nous sommes en mission parmi les nations de l'Europe, se rapportent à un *principe* applicable seulement dans la contrée dont nous avons parlé. Nous insistons sur ce point, afin que nos ennemis ne nous accusent pas d'enseigner à nos frères une *pratique* contraire aux lois de leur pays, qui doivent toujours être respectées. »

« Contraire aux lois de leur pays ! » dites-vous. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit entre vous et nous — et vous ne l'ignorez pas — c'est de quelque chose bien autrement grave et dont vous prenez fort peu souci : la pluralité des femmes n'est pas seulement contraire aux lois des pays civilisés, elle est avant tout contraire aux lois de Dieu.

Après avoir posé le principe, il s'agit de l'établir. C'est dans la bouche d'une femme que l'auteur de la brochure a la délicate attention de placer l'apologie de la doctrine mormone, afin, sans doute, d'ajouter à l'odieux du fond celui de la forme, et qu'ainsi rien ne manque au scandale. Une dame Pratt, de la cité du Grand Lac Salé, écrit en ces termes à une autre dame de je ne sais quel endroit du nord de l'Amérique (p. 125) :...

« Je vous dirai quelques-unes des raisons qui m'ont fait accepter et observer comme sacré ce point particulier de la doctrine de l'Eglise des saints, auquel vous, ma chère sœur, avec beaucoup de chrétiens, faites de si grandes objections : je veux parler de la *pluralité des femmes.* »

Mme B. Pratt invoque d'abord, en faveur de la pluralité des femmes, l'exemple d'Abraham, *cet homme fidèle en toutes choses*, y compris ses relations avec sa servante, et sans doute aussi ses dissimulations (Gen. XII, et XX)! Elle mentionne également l'exemple de Jacob et de ses douze fils, tous polygames avec l'approbation de Dieu! car la polygamie n'est pas simplement une pratique qu'il a tolérée pour un temps; c'est, — entendez-bien, — c'est une institution divine..... *c'est une organisation de famille!* (p. 126). L'auteur ici n'oublie qu'un point, c'est de nous montrer en quel endroit de la Genèse il trouve ce qu'il nomme *la loi patriarcale de Dieu* (p. 130), ce qu'il lui plaît d'appeler aussi *l'organisation* de la famille, et que nous nous estimerions pleinement autorisé à appeler d'un tout autre nom.

L'auteur de la lettre ne se met pas en peine pour si peu.

Il continue sans sourciller : « La pluralité des femmes, » dit Mme Pratt, « a ensuite été *perpétuée, sanctionnée et réglementée par la Loi de Moïse* » (p. 126). Comme il s'agit ici d'un point qui intéresse au plus haut degré l'ordre de la société, la paix des familles et le bonheur des individus, et que nous sommes naturellement en droit de nous attendre à le voir aussi longuement développé pour le moins, aussi minutieusement formulé que tant d'autres points de la Loi révélée qui sont loin d'avoir la même importance, nous demandons derechef à Mme B. Pratt qu'elle veuille bien nous dire à quelle page du Pentateuque Moïse *sanctionne et réglemente* ainsi la polygamie. Mais, encore une fois, c'est bien de cela que va prendre souci la théologienne d'Utah !

Avec une désinvolture qui vous confond, de l'Ancien Testament elle saute au Nouveau. Soit; mais ne perdons pas de vue que ce qu'il s'agit d'y trouver, c'est toujours l'*organisation* patriarcale du mariage polygame. C'est surtout ici que la nullité de l'argumentation n'est surpassée que par l'infamie du blasphème (p. 127) : « Jésus parle hautement d'Abraham et de sa famille. Il dit que *beaucoup viendront de l'orient et de l'occident, du septentrion et du midi, qui seront à table dans le royaume des cieux avec Abraham, Isaac et Jacob* (Luc, XIII, 28, 29). Il dit encore : *Si vous êtes enfants d'Abraham*, VOUS FEREZ LES ŒUVRES D'ABRAHAM. »

Ces derniers mots sont imprimés en gros caractères !.. Oui, n'est-ce pas? si vous êtes les enfants d'Abraham, *vous ferez les œuvres d'Abraham*; toutes ses œuvres

sans nulle exception! vous accepterez vos *servantes* des mains de vos *femmes*, si celles ci vous les offrent, et vous les recevrez dans votre couche! et sans doute aussi vous tergiverserez, vous mentirez dans l'occasion, car Abraham a tergiversé, il a menti! Et plus vous abonderez dans ces choses, plus vous serez les vrais enfants du patriarche!.., Mais, répéterons-nous, si l'on n'est enfant d'Abraham qu'à la condition d'être polygame, pourquoi donc le mormonisme interdit-il la polygamie hors de la Vallée du Lac Salé?

Triste exemple des folies humaines et des aberrations auxquelles peut conduire la désertion de la Parole de Dieu et des notions les plus élémentaires de la conscience naturelle et du sens commun! Le mormonisme nous présente de fait Abraham et Sara comme étant à tous égards des modèles de foi et de bonnes œuvres. L'Ecriture, au contraire, nous enseigne que les patriarches, les prophètes, les apôtres ne sont pour nous des modèles que dans ce qu'ils firent de conforme à la nature et à l'intention de Dieu, et que, s'ils sont sauvés c'est malgré leur polygamie et tous leurs autres péchés, et seulement en vertu du sacrifice de l'Agneau immolé dès la fondation du monde. Elle nous dit: *Bien aimé, n'imite point le mal, mais le bien* (3 Jean); et ce principe est applicable à la vie de l'homme même le plus sanctifié. Voilà ce que sait, dans l'Eglise de Jésus, le disciple le plus humble de la Révélation, mais voilà ce qu'ignorent les docteurs du mormonisme. Pour eux, un *fait* devient un *principe*; une simple tolérance, motivée *par la dureté de notre cœur*, devient un

commandement, une institution, que dis-je? une organisation divine!

Mais, en matière d'impiété, rien n'égale les lignes suivantes (p. 128): « En résumé, je vois que les polygames étaient les amis de Dieu. » — EN LEUR QUALITÉ DE POLYGAMES, n'est-ce pas? blasphémateurs! — Je vois « que la famille et la postérité d'un polygame étaient choisies pour être une bénédiction à toutes les nations; qu'un polygame est nommé dans le Nouveau Testament comme le père des chrétiens fidèles dans tous les siècles, et cité comme un modèle pour toutes les générations; que la femme d'un polygame, qui engagea son mari à pratiquer la pluralité, qui lui a elle-même donné une seconde femme, est qualifiée femme vertueuse, honorable, le modèle des femmes chrétiennes, la mère de toutes les saintes femmes dans l'Eglise chrétienne, lesquelles doivent aspirer à être appelées ses filles. » — Sans doute encore en livrant comme elle leurs servantes à leurs maris!

« Sara, » dit l'auteur de la lettre, « a donné à Abraham une seconde femme. » Mais l'Ecriture ne dit pas cela. Agar n'est pas la femme, *une seconde femme* d'Abraham; et si elle est donnée à Abraham pour *femme*, c'est-à dire pour concubine (Gen. XVI), c'est, en effet, par Sara et non par le Seigneur qu'elle lui est ainsi donnée, ce qui n'est, certes, pas la même chose. Agar est et demeure, dans le chapitre de la Genèse, la *servante* de Sara, livrée par celle-ci à Abraham qui la prend de ses mains pour lui *obéir*, croyant devoir réaliser dans la chair des promesses qui étaient faites à l'esprit. C'est comme *servante* de Sara, et pour cette

dernière, qu'Agar doit enfanter un fils à Abraham; c'est comme *servante* qu'elle est ensuite expulsée de la maison du patriarche («Chasse cette *servante* et son fils» ch. XXI, 10), oui, comme *servante* et non comme seconde femme; car alors Abraham eût chassé l'une des femmes que Dieu lui avait données, pour plaire à l'autre; et en obéissant à Sara, il eût désobéi à Dieu.

Le bon sens et la Bible subissent d'égales tortures dans les productions du mormonisme. L'auteur ajoute: « Je vois que Jésus-Christ a déclaré que les fameux polygames se trouveront parmi les grands dans le royaume de Dieu; que ceux qui seront sauvés, dans tous les siècles, le seront parce qu'ils seront devenus membres de cette grande famille de polygames; que tous ceux qui n'y seront pas incorporés resteront étrangers à l'alliance de promesse, au royaume d'Israël, et ne seront pas héritiers de la promesse faite à Abraham. Je vois que tous les peuples de l'est, de l'ouest, du nord et du midi, qui entrent dans le royaume de Dieu, entrent dans la société des polygames, sous leur gouvernement, sous leur direction patriarcale. Personne ne peut approcher des portes du ciel sans rencontrer les noms des douze polygames (les fils d'un seul homme par quatre femmes différentes) gravés en gloire éternelle sur les portes formées de perles. »

« Ma chère sœur, avec les Ecritures devant moi, je ne pourrais jamais rejeter la vision céleste, qui a restauré la plénitude de l'Evangile et a donné de nouveau des prophètes et des apôtres, par la seule raison que cette restauration remet en vigueur l'ancienne loi du mariage et de

l'organisation des familles, qui prépare la restauration de tout Israël.»

Voilà ce que le mormonisme ose maintenant livrer à l'impression; telles sont les énormités qu'il ne craint plus d'exposer ouvertement à nos regards, dans toute la crudité, tout le cynisme de ce langage odieux dont lui seul a le secret.

La théologienne du Lac Salé brouille à plaisir les dispensations. Elle n'a pas compris le premier mot du Nouveau Testament. L'humble et pieux disciple de Jésus, aspirant à la patrie d'en-haut où se trouve son trésor et par conséquent aussi son cœur, se transforme sous sa plume en un prince d'ici-bas auquel on assigne, pour récompense de ses vertus toutes humaines et toutes judaïques, une *centaine de femmes*, etc. (p. 133), conformément à la promesse du Seigneur (Matth. XIX et Marc, X) qu'on lit un peu plus haut (p. 132), mais à cette promesse indignement falsifiée. Si M[me] B. Pratt se fût purement et simplement prévalue ici de la prétendue révélation accordée au fondateur du mormonisme, nous nous serions borné à la plaindre de tout notre cœur; mais quand sciemment elle altère à ce point la Parole du Seigneur; quand, dans la première partie du passage qu'elle cite, elle lui fait dire : *Il n'y a personne qui ait quitté, pour l'amour de moi et de l'Évangile, maison, ou frères, ou sœur,...* ou FEMMES, etc, au pluriel, quand il dit *femme* au singulier, comme il dit *père ou mère*; et que de fait elle ose interpoler, dans la seconde partie de ce même passage (*qui n'en reçoive cent fois autant, maisons, frères,*

sœurs, etc., Marc, X), le mot *femmes* que Jésus y supprime à dessein, précisément parce qu'il ne veut pas autoriser la polygamie, alors nous ne trouvons plus d'expressions assez énergiques pour protester contre une pareille audace et pour flétrir une pareille impiété.

Mme B. Pratt trace ensuite la peinture fantastique d'une nation *organisée sous la loi d'Abraham et des patriarches* : l'impureté, avec tous ses désordres, n'osera plus approcher de cette nation bénie ; la vertu y fleurira universellement sous l'influence du mariage polygame ! – C'est tout simple : quand la convoitise aura tout ce qu'elle veut, elle se tiendra tranquille ; quand le mal organisé aura pris le nom de bien, et le vice réglementé celui de vertu, naturellement il n'y aura plus ni mal ni vice.

Parlant ensuite de ce qui la concerne, Mme B. Pratt ajoute avec une rare effronterie (pages 133 et 134) : « Ainsi, en bonne conscience, et, comme vous le voyez, en me basant sur la Parole de Dieu, j'ai formé des liens qui me sont chers et que je ne pourrais jamais me résoudre à rompre. J'ai un époux bon et *vertueux*, et je l'aime ; nous avons quatre petits enfants qui nous sont mutuellement chers. En outre, mon époux *a sept autres femmes vivantes* (c'est nous qui soulignons), et une qui est partie pour un monde meilleur. Il a, en tout, plus de vingt-cinq enfants. Toutes ces mères et ces enfants sont pour moi l'objet d'une vive tendresse ; nous sommes liés ensemble par une mutuelle affection, par une longue connaissance et une association de chaque jour. Les mères, en particulier, sont liées par une communauté de peines,

de fatigues, de souffrances et d'égards de sœurs (*sisterly kindness*). Nous avons toutes nos imperfections dans cette vie; mais je sais que celles-ci sont des femmes bonnes et *vertueuses*, et que mon mari est *un digne homme qui garde les commandements de Jésus-Christ*, et qui préside sur sa famille comme Abraham. Il travaille pour nous toutes avec diligence, il nous aime toutes, et il cherche à nous rendre heureuses. *Il nous enseigne les commandements de Dieu*, et il nous réunit autour de lui, dans le cercle de famille, pour invoquer le Tout-Puissant matin et soir.

« Mon mari et sa famille ont la confiance, l'estime et l'amitié de tout le territoire et d'un vaste cercle de relations en Europe et en Amérique. *Il enseigne avec succès la morale* et la religion, et il occupe un siége honorable dans le Corps législatif d'Utah !!... »

M. Pratt a donc actuellement *huit femmes*, nous dit Mme Bélinda Pratt; c'est *un digne homme qui garde les commandements de Jésus-Christ, et qui enseigne avec succès la morale!!!* Que le lecteur nous pardonne d'avoir placé devant lui toute cette ordure! C'est un appel indirect mais très significatif aux penchants les plus ignobles de notre nature déchue; c'est un habile moyen d'encourager et d'accélérer l'émigration mormone par l'appât d'un petit sérail: « La loi ne vous permet, chez vous, d'avoir qu'une seule femme; venez à Utah, vous en aurez autant que votre convoitise en désirera et que votre bourse en pourra nourrir! » Mme B. Pratt assure que la paix règne dans le harem qu'elle peint de si dégoû-

tantes couleurs, et que tout ce monde y vit ensemble dans une heureuse et touchante harmonie. Vos Sara et vos Agar, vos Anne et vos Peninna, font donc entre elles bon ménage; vos Abraham et vos Elkana ont un intérieur paisible et agréable, et vos maisons sont plus heureuses que ne l'étaient celles des patriarches; je vous en félicite; mais ici, je l'avoue, un doute s'élève dans mon esprit, et le dicton populaire me revient involontairement à la pensée : « A beau mentir qui vient de loin. » Puis, attendons. Déjà, s'il en faut croire certaines rumeurs, vos ménages californiens seraient loin d'être de si parfaits modèles de bonne harmonie et de mutuelle affection.

Telle est la lettre de Mme B. Pratt. L'auteur de la brochure qui vient de paraître a probablement senti tout ce qu'a de pauvre l'argumentation que cette dame sert à sa correspondante américaine; aussi a-t-il hâte d'invoquer, à l'appui de la thèse mormone, l'autorité d'un nom considérable, celui de Milton, *le célèbre poète anglais*, nous dit-il à la page 135. Mais que fait ici sa qualité de *poète célèbre?* Pour être un poète éminent est-on nécessairement un théologien correct et un bon logicien? Milton n'est pas plus une autorité pour nous quand il enseigne la polygamie que lorsqu'il attaque le dogme fondamental de la Sainte-Trinité; il écrit tout simplement alors, à son insu bien sûrement, sous l'inspiration du Serpent qu'il a chanté dans son immortel ouvrage.

Milton, dans le passage qu'on cite, s'il est fidèlement reproduit, pose donc la thèse que la Bible autorise la polygamie, et il cherche à le prouver par des exemples et

des déclarations soit de l'Ancien, soit du Nouveau Testament. Ouvrons la Parole de Dieu. Nous y trouvons deux choses : des lois et des faits.

I. Dieu institue le mariage dès la création. Il fait *une femme* pour *un homme* (Genèse, II, 18, 21 24). Cela est répété plusieurs fois dans tout le cours de la Bible : Dieu ne crée qu'une seule femme pour Adam, bien que la nécessité de peupler la terre eût semblé demander alors qu'il lui en donnât plusieurs.

La Loi de Dieu parle toujours de *la femme* d'un homme, jamais *de ses femmes*. Cette Loi, qui prévoit tout, n'a pas une ordonnance pour fixer les rapports des femmes mariées à un seul homme, leurs rapports avec leur unique mari et leurs rapports entre elles. Elle règle tout, les fiançailles, le mariage, le divorce; elle ne dit pas un mot de la polygamie! et cependant quelle circonstance de la vie du peuple juif eût plus impérieusement réclamé des prescriptions détaillées et précises? Ouvrez le Coran : tandis que Moïse dit partout *ta femme*, Mahomet dit partout *vos femmes;* avec quel soin il s'attache à régulariser ce point, qui, sitôt admis, devient nécessairement l'objet d'ordonnances claires, positives, rigoureuses!

Au Deutéronome (chap. XVII, 17), la Loi condamne expressément la polygamie en la personne des rois. Je trouve au même Livre une disposition qui contredit non-seulement l'autorisation de la polygamie, mais le fait lui-même : le frère d'un Israélite mort doit épouser *sa* veuve pour susciter des enfants au défunt; mais si la polygamie avait été en usage alors, la Loi n'eût-elle pas prescrit au

frère d'épouser, non *la femme*, mais *les femmes*, ou tout au moins *telle* ou *telle* femme du défunt?

Les Proverbes, ce livre qui s'occupe de tous les détails pratiques de la vie, ne disent pas non plus un mot de la polygamie; cette expression : *sa* femme, *ta* femme, *la* femme y revient sans cesse; jamais celle-ci : *ses* femmes, *tes* femmes, *les* femmes.

Il est, dans la loi de Moïse, un texte, un seul texte qui semble, au premier abord, favorable à la polygamie, c'est Deut. XXI, 15. Mais ici la loi part d'un fait qu'elle accepte sans le justifier, pour régler le droit des enfants; c'est des enfants uniquement qu'elle se préoccupe; elle ne règle pas le fait qui lui sert de point de départ; c'est une triste, une odieuse réalité qu'elle ne peut ni ne veut sanctionner. Prétendre que ce texte-là sanctionne la polygamie, c'est exactement aussi juste que de prétendre que les lois qui déterminent les rapports de l'enfant illégitime avec son père ou sa mère, sanctionnent les relations criminelles de ce père et de cette mère.

De l'Ancien Testament passons au Nouveau. Le mariage avait dévié de l'institution primitive; Jésus le ramène à sa condition normale, il le rétablit dans son unité et sa dignité premières (Matth. XIX, 3-6) : *Alors des pharisiens vinrent à lui pour l'éprouver, et ils lui dirent : Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour quelque cause que ce soit? Et il répondit et leur dit : N'avez-vous point lu que Celui qui les a faits dès le commencement, fit* UN *homme et* UNE *femme, et qu'il dit : A cause de cela l'homme laissera son père et sa mère, et se joindra à* SA *femme, et* LES DEUX *ne seront qu'une seule chair?*

Jésus dit encore : *Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à son égard* (Matth. X, 11). Si la polygamie est permise, on ne devient pas *adultère* en prenant une autre femme, on est tout simplement *polygame*.

Après Jésus, son apôtre, sûr et fidèle interprète de sa pensée, pose de nouveau en principe le mariage monogame (1 Cor. VII, 2) : *Toutefois, pour éviter l'impureté, que* CHACUN *ait* SA *femme, et que* CHAQUE *femme ait* SON *mari*. Et plus bas, (v. 29 et 33) : *Mais je vous dis ceci, mes frères, que le temps est court, et ainsi que ceux qui ont* UNE *femme, soient comme s'ils n'en avaient point. Celui qui est marié a soin des choses de ce monde, et comment il plaira à* SA *femme, et ainsi il est divisé*. Le même apôtre écrivait aux Corinthiens : *N'avons-nous pas le droit de mener avec nous* UNE SOEUR FEMME ? (1 Cor. IX, 5.) Il écrivait de même aux Ephésiens (V, 33) : *Que chacun de vous aime donc* SA *femme comme soi même, et que* LA *femme révère son mari*. Et l'ensemble de l'instruction qu'il donnait à ces mêmes Ephésiens sur le sujet du mariage, suppose également le mariage monogame : le mari, dit-il, est le chef (*grec*, la tête) de la femme ; or une tête n'a pas plusieurs corps ; le mari, dit-il encore, est le type de Christ : or Christ n'est pas non plus la tête de plusieurs corps.

Milton croit trouver la polygamie dans 1 Tim. III, 2, et Tite I, 6 : que *les évêques soient maris d'une seule femme* ; « ce commandement lui-même, dit il, est une preuve suffisante que la polygamie n'était pas défendue aux autres, et qu'elle était alors pratiquée dans l'Eglise. » Mais

Paul ici ne donne pas une loi pour l'avenir : il règle *le présent*. Ce qui était fait n'aurait pu se défaire sans de graves inconvénients; Paul le supporte, mais il ne l'approuve en aucune façon. Quel remède aurait-il pu y apporter? Les chrétiens de cette génération-là eussent-ils pu répudier leurs deuxièmes et troisièmes femmes sans leur causer les plus grands torts, ainsi qu'à leurs enfants! L'apôtre, en conséquence, accepte les faits accomplis; seulement il n'admet pas, pour la charge d'anciens dans les églises, des hommes qui se trouveraient avoir actuellement plus d'une femme. La vie de consécration complète au service de Dieu que l'évêque devait mener, et la considération particulière dont il avait besoin pour exercer utilement son ministère, exigeaient naturellement qu'il fût mari d'une seule femme.

C'est l'explication qu'on donne ordinairement de ces deux passages. Cependant elle suppose que la polygamie régnait généralement à cette époque, tandis qu'il est, au contraire, avéré qu'elle était fort rare; les lois romaines la punissaient de la peine d'infamie. Mais, en revanche, deux autres plaies morales minaient alors la société païenne : 1° l'inconduite des hommes, qui amenaient et gardaient dans la maison, avec une position quasi légale, des femmes qui n'étaient nullement épouses : c'était l'adultère officiellement assis au foyer domestique avec un nom à lui, peu déshonorant; 2° le divorce, très général, très-habituel, qui facilitait de secondes, de troisièmes, de quatrièmes noces, de sorte que le même homme était actuellement, aux yeux du Seigneur, qui juge tout au point de vue de la loi parfaite, *mari de plusieurs femmes*. Or,

c'est au milieu de cette société-là que Timothée recrutait pour les Eglises des membres et des anciens. Paul, en conséquence, exige de ces derniers, pour les admettre en charge, que, avant leur conversion, ils n'aient pas eu des concubines à côté de leur femme légitime ; surtout il entend qu'ils n'aient pas répudié leur première femme pour en épouser ensuite d'autres. Et, comme nous l'avons déjà dit, la considération particulière dont l'ancien devait être entouré pour s'acquitter avec bénédiction de la tâche qui lui était confiée, expliquait et justifiait suffisamment cette prescription apostolique. *Mari d'une seule femme*, signifierait donc : « Non divorcé et remarié. » Il n'est pas hors de propos de faire remarquer ici que 1 Tim. III, 2, peut signifier : « que l'ancien *n'ait eu* qu'une femme, » comme 1 Tim. V, 9, signifie : « que la veuve *n'ait eu* qu'un mari, » c'est à-dire qu'elle n'ait été mariée qu'une seule fois. Dans l'un et l'autre cas, c'est exactement la même forme grammaticale et le même nombre de mots dans l'original.

II. Des lois et des prescriptions passons aux faits historiques. Milton dit (p. 143) : « La pratique des saints est le meilleur interprète de la Loi. » Principe faux, évidemment subversif de toute morale ! Non, mille fois non, la pratique des saints n'est pas le meilleur interprète de la Loi. Cette Loi sainte, oh ! que de fois les saints eux-mêmes l'ont mal traduite dans leur vie ! Que de fois ils l'ont défigurée et travestie dans leur conduite ! Au lieu de juger les prescriptions divines d'après la vie des saints, c'est, au contraire, la vie des saints qu'il convient de juger d'après les prescriptions divines. Passe encore si Mil-

ton voyait ici les faits historiques dans leur réalité! Mais où Dieu a simplement écrit *tolérance*, il lit, lui aussi, *approbation*. Il voit partout la polygamie dans l'histoire biblique, et partout aussi la voit autorisée. Ouvrons donc cette histoire:

Caïn n'a qu'une femme.

Lémec, un de ses descendants, est le premier qui en prenne deux. Lémec, ce digne fils de Caïn, Lémec, dont l'orgueil et l'indifférence au meurtre se révèlent par le discours impie qu'il tient à ses femmes, est le patriarche des polygames (Genèse, IV, 19 24).

Noé n'a qu'une femme. Ses trois fils n'ont chacun qu'une femme (Genèse, VIII, 13).

Loth n'a qu'une femme.

Abraham n'a épousé que Sara. Si la polygamie avait été permise, aurait-il hésité, lui, privé d'enfants, à épouser d'autres femmes? Comme on l'a déjà vu, quand il prend Agar, c'est des mains de Sara, et pour *obéir à la parole* de celle-ci, qui la lui donne parce qu'elle ne croit pas au pouvoir miraculeux de l'Eternel. L'incrédulité de Sara enfante l'adultère qu'elle fait commettre à son mari. Car il n'y a pas ici de mariage. Agar demeure la *servante* d'Abraham; c'est purement à titre de concubine qu'il la reçoit, et personne n'ignore tout ce que cette faute énorme entraîna d'amertume et d'ennuis pour le patriarche.

Abraham ne fait pas chercher *des* femmes, mais *une* femme pour son fils; et le pieux Isaac n'a pas d'autre compagne que Rebecca.

Esaü a plusieurs femmes; mais Esaü est en dehors de l'alliance, et ses femmes font le désespoir de sa mère.

Isaac ordonne à Jacob d'aller prendre en Padan Aram *une* femme, et non *des* femmes; et si Jacob en a deux, la deuxième lui est imposée par la ruse de son beau-père, de Laban, à demi païen, car il a des dieux domestiques, de Laban, chez qui se sont émoussées toutes les traditions de sainteté. Mais Jacob non plus ne trouva pas le bonheur dans ces désordres, que l'Ecriture raconte sans les approuver; on sait assez quelles tortures de cœur on furent pour lui la conséquence.

Joseph n'a qu'une femme (Genèse, XLVII, 20).

Moïse non plus n'en a qu'une, Séphora (Exod. II, 21): et c'est quand Jéthro la ramène à son mari, que, jaloux apparemment de la place qu'elle vient prendre auprès de leur frère dont jusqu'alors ils avaient été les confidents, et de l'influence de Jéthro son beau-père, Aaron et Marie parlent pour la première fois *contre la femme* de Moïse (Nomb. XII, 1)[1].

L'époque des Juges et celle aussi des Rois nous offrent des exemples de polygamie (Juges, VIII, 30; 1 Samuel, I, etc.); mais, à tout prendre, les polygames y sont en petit nombre, comme en général dans tout l'Ancien Testament. Ce sont des hommes qui participaient, sur ce point, aux désordres des peuples païens qui les entouraient, leurs relations avec ces peuples ayant plus ou moins altéré chez eux la pureté des convictions et celle des mœurs. Et Dieu supportait en eux la polygamie com-

[1] Aaron et Marie l'appellent *Chusite* (Hébr.), parce que Madian était dans le pays de Chus (Hab., III, 7); il appartenait à cette partie de l'Arabie qu'on nommait *Éthiopie chuséenne*.

me il supportait tant d'autres choses; comme il supporta chez David, par exemple, des ruses, des vengeances, une foule de péchés hideux, et que nous ne voyons pourtant pas repris un par un dans sa vie; comme il nous supporte aussi nous-mêmes en bien des points de notre conduite, qui nous semblent purs, et que nous verrons impurs quand nous les contemplerons à la clarté d'en-haut.

Après l'exil de Babylone, la monogamie, devenue générale, fut toujours mieux comprise dans sa portée et dans son sens moral, comme l'indique le livre apocryphe, l'Ecclésiastique (XXVI, 1).

« Mais les actes de polygamie ne sont, dans l'Ecriture, l'objet d'aucun blâme! »

Par la raison toute simple, et déjà mentionnée, que l'Esprit saint, dans les livres historiques surtout, se borne le plus souvent à raconter; ainsi, le crime des filles de Loth, ainsi l'action infâme de Thamar, nous sont rapportés sans un mot de condamnation. L'Esprit saint veut habituer notre conscience à se tenir éveillée, à faire elle-même le commentaire, à déduire la moralité qui découle des faits dont il reste simplement narrateur.

Milton découvre l'autorisation du mariage polygame dans cette parole de Nathan à David (2 Sam. XII, 8): *Je t'ai donné les femmes* de Saül *en ton sein*, etc. Mais qui donc oserait voir ici autre chose que le pur et simple énoncé d'un fait? Qui oserait faire du Dieu de sainteté, l'ordonnateur, l'instigateur d'un adultère effroyable? Et si l'on ne recule pas d'horreur à une telle idée, allons plus avant. Au v. 11, nous retrouvons la même expression exactement: « J'enlèverai *tes femmes* de devant tes

yeux; *je les donnerai* à un homme de ta maison, *et il dormira avec tes femmes à la vue de ce soleil* » Si l'on ose dire que c'est Dieu qui a *donné* les femmes de Saül à David, dans le sens précis, direct, et de la manière dont Il donne quand Il donne, c'est-à-dire comme une *bénédiction*, et en inférer cette infamie, que Dieu, par conséquent, autorisait la polygamie chez David — polygamie expressément interdite aux rois, notez-le bien — il faut aller jusqu'au bout, on ne peut autrement — et dire alors que l'Eternel a donné à *Absalom* les femmes de *son père!* Cela est épouvantable, n'est-ce pas? mais cela est rigoureusement logique; l'un ne peut aller sans l'autre. Oh, oui, sûrement, dans le sens de la toute puissance de Dieu, dans ce sens que rien n'arrive sans qu'il le veuille, dans le sens mystérieux où Dieu permet tous les crimes, il a *donné* les femmes de Saül à David, et les femmes de David à Absalom; mais ce sens est l'unique, et il n'autorise pas plus la polygamie qu'il n'autorise les meurtres, les massacres, les pillages et toutes les abominations auxquelles se sont livrés les hommes, auxquelles ils n'ont pu se livrer que parce que Dieu leur *donnait* la permission et leur laissait la liberté de le faire.

2 Samuel, XII, 8, ne sanctionne donc pas la polygamie; mais comme, selon l'usage de ces temps-là, le roi qui succédait à un autre prenait possession de tout ce qui avait appartenu à son prédécesseur, ce passage signifie tout simplement : « Je t'ai établi roi à la place de Saül et je t'ai donné la propriété de tout ce qui lui appartenait. » Au surplus, nous ne lisons nulle part que David ait partagé la couche d'aucune des femmes de Saül.

L'exemple de Joas (2 Chron. XXIV, 3) n'est pas plus concluant. A supposer que ce prince ait reçu *simultanément* et non *successivement* les deux femmes que lui donna le grand sacrificateur, ce que le texte ne dit pourtant pas, toujours est-il qu'en cela Jehojadah aurait plutôt suivi son inspiration personnelle que le commandement de Dieu. Ici, comme ailleurs, l'Ancien Testament raconte, il n'approuve pas. C'est vous encore qui, toujours sous l'influence des mêmes préoccupations et toujours à l'aide des mêmes tours de force, supposez gratuitement que la Bible légitime ce que, selon son habitude, elle se borne à narrer.

On a quelquefois allégué, en faveur de la polygamie, le fait prophétique qui se lit Esaïe, IV, 1. Mais ce passage signifie-t-il autre chose si ce n'est que, à l'époque annoncée par Esaïe (ch. III), les hommes, moissonnés par la guerre, seraient réduits à un si petit nombre dans la Judée, qu'à peine en resterait-il un pour sept femmes? Attacher absolument à cette parole l'interprétation grossière que l'on sait, y voir en tout cas plus que la simple annonce d'un fait prophétique, et vouloir à toute force y trouver l'autorisation positive du mariage polygame, n'est-ce pas donner une bien pauvre idée de son intelligence ou de sa bonne foi?

Si de l'Ancien Testament nous allons au Nouveau, nous y trouvons deux faits qui ne permettent pas de supposer que la polygamie existât au temps du Seigneur. Le premier est la facilité avec laquelle les Juifs d'alors répudiaient leurs femmes pour en épouser d'autres (Matth. XIX, 1). Si la polygamie avait été générale alors, — et elle

l'aurait été si elle avait été autorisée, — les Juifs auraient-ils tant tenu à la répudiation? Sans donner à leur première femme la lettre de divorce, ils n'avaient tout simplement qu'à en prendre une seconde, une troisième, autant que leur caprice en désirait, faisant à Jérusalem ce qui se fait tous les jours à Utah. — Un second fait : Les Sadducéens viennent devant le Seigneur, et lui proposent le cas d'une femme qui avait successivement épousé sept frères, d'après la loi du lévirat mentionnée plus haut; et ils lui demandent duquel elle sera la femme au siècle à venir. Si la polygamie eût été pleinement autorisée et qu'elle eût librement régné, n'auraient-ils pas plus naturellement présenté au Seigneur le cas d'*un seul homme* mari de *sept femmes*? Si le problème se posait en Orient, où règne la polygamie, il se poserait très-certainement en ces termes-là [1].

Résumons-nous : Au commencement Dieu institua le mariage monogame. La loi qu'il donna plus tard suppose partout un homme mari d'une seule femme. Elle condamne expressément la polygamie en la personne des Rois. Le mariage avait dévié de sa pureté primitive; le même Dieu qui l'avait personnellement institué, lui rendit, personnellement aussi, son unité et sa dignité premières. — Née des rapports des enfants d'Israël avec les nations païennes d'alentour, la polygamie a toujours été la conséquence de l'infidélité. Les passages de l'Ancien Testament qu'on allègue en sa faveur ne l'autorisent en aucune façon. Dieu la supporte comme il supporte tant

[1] Voir le *Journal d'un Voyage au Levant* par l'auteur *du Mariage au point de vue chrétien*, 2e édit., t. II, p. 234 et suiv.

d'autres choses que sa loi condamne et réprouve [1]; mais de là à une autorisation positive, et, comme on ose l'imprimer, à une organisation régulière, il y a un abîme ! Et si Dieu ne manifeste pas son déplaisir à cet égard en termes exprès, il le fait cependant par les dispensations de sa Providence : les jalousies, les querelles et toutes les misères que la polygamie apporte avec elle au sein des familles sont, on l'a dit, comme autant de signaux destinés à nous révéler l'écueil où plusieurs sont venus se briser, afin d'empêcher que nous n'y fassions naufrage à notre tour.

Le mormonisme, comme on a pu le remarquer, a pour l'Ancien Testament une prédilection marquée. Il le cite de préférence; et, se croyant à l'aise dans cette portion de la Bible, il a vraiment l'air de vous dire : « En tout cas, elle est bien à moi ! » Il ne saurait tenir sur le terrain du Nouveau Testament, car il n'y trouve rien de ce qu'il aime : ni l'état politique qu'il a institué, ni le sacerdoce qu'il a rêvé, ni la polygamie, ni l'intervention du glaive dans les choses de Dieu, ni tout le reste. Le mormonisme est une tendance perpétuelle à retourner du Nouveau Testament à l'Ancien. Encore s'il avait compris ce dernier ! Mais il l'a vu à travers ses idées et ses vœux, ses instincts secrets et ses passions, et il l'a mal vu. En ce qui regarde la polygamie, l'Ancien Testament, ainsi que nous venons de le voir, ne franchit jamais la limite d'une simple tolérance. Prenez les passages que le mormonisme

[1] En même temps il en gène l'exercice par diverses restrictions et prescriptions. Voir Bost, *Dictionnaire de la Bible*, art. *Polygamie*.

cite le plus volontiers, Deut. XXI, 15-17, etc., etc.; donnez-leur l'interprétation la plus favorable à sa thèse impie; vous ne dépasserez jamais cette limite-là. L'Ancien Testament accepte la polygamie, comme il accepte le divorce, *à cause de la dureté de notre cœur* (Matth. XIX). Mais Jésus paraît; une économie toute spirituelle est inaugurée; la tolérance cesse; désormais plus de polygamie, plus de divorce, sinon pour cause d'adultère.

Il est temps de conclure :

La polygamie est en opposition directe et flagrante avec la Parole de Dieu; jamais on ne réussira à faire dire aux passages que nous avons cités, notamment : Genèse, II, 18, 21 24; Matth. XIX, 3-6 et 1 Cor. VII, 2, autre chose que ce qu'ils expriment en réalité pour tout cœur humblement soumis à la Révélation et n'ayant pas intérêt à la falsifier en ce point. Ces passages, dont le premier, comme on l'a vu, institue le mariage, dont le second le ramène à son unité primitive, et le troisième le pose et le consacre, ainsi rétabli dans son état normal, comme loi fondamentale et axiome dans l'Eglise de Jésus-Christ, ces trois passages forment entre eux un faisceau de preuves que tous les sophismes du monde ne parviendront jamais à briser.

La polygamie compromet la dignité souveraine de Dieu. Elle constitue un outrage envers le Saint d'Israel, et elle provoque ses jugements. Cette parole d'un prophète (Mal. II, 14, 15) atteint aussi le polygame : *L'Éternel est intervenu comme témoin entre toi et la femme de ta jeunesse, contre laquelle tu agis perfidement ; et toutefois elle est ta compagne et la femme qui t'a été accordée.*

Or il n'en a fait qu'un; et néanmoins il y avait en lui abondance d'esprit. Mais pourquoi n'en a-t-il fait qu'un? C'est parce qu'il cherchait une postérité de Dieu. Gardez-vous donc dans votre esprit; et, quant à la femme de ta jeunesse, prends garde qu'on n'agisse perfidement avec elle.

La polygamie est contraire à l'organisation morale de l'homme, dont le cœur ne saurait se partager entre plusieurs femmes; il se donne nécessairement à l'une d'elles et néglige plus ou moins l'autre ou les autres.

La polygamie nuit au développement physique et moral de la nature humaine. Elle est une des principales causes de la dégénération des peuples de l'Orient.

La polygamie accuse, chez l'homme qui s'en rend coupable, l'absence complète de toute vraie délicatesse de sentiment. Elle avilit et démoralise la femme qui n'est plus que l'instrument de ses passions.

Loin de faire le bonheur des époux, elle y met, au contraire, un invincible obstacle. C'est le témoignage de tous ceux qui ont le mieux observé l'Orient. La polygamie n'est pas moins incompatible avec la paix et la prospérité des familles. Avec elle les rivalités, la discorde et le chagrin viennent s'asseoir au foyer domestique.

Elle nuit à l'éducation de la famille. Impossible, en effet, que les enfants de plusieurs mères soient également aimés et soignés par leur père; il y a nécessairement des prédilections; de là des jalousies et des divisions entre les mères et entre leurs enfants.

Dieu ne peut être servi dans la maison du polygame; car, Dieu de sainteté, il déteste la souillure, et Dieu de

paix et d'amour, il n'agrée de culte que celui qui lui est offert dans la paix et dans l'amour.

La polygamie, enfin, est diamétralement opposée à l'esprit entier de la nouvelle dispensation. L'économie du Nouveau Testament est une économie toute spirituelle. Ses affections et ses jouissances sont de l'ordre le plus relevé. Elle engendre et elle prépare une postérité de Dieu, non pour Utah, mais pour le ciel. Elle nous apprend à mortifier la chair avec ses convoitises, et nullement à la satisfaire. C'est dans les demeures d'En-Haut, et non dans la Californie, qu'elle place le paradis du chrétien. Voilà tout ce que méconnaît le mormonisme. Le caractère spirituel de la nouvelle alliance lui échappe entièrement. Faut-il s'en étonner? Le mormonisme est façonné à la ressemblance de la divinité qu'il adore. Une divinité matérielle et grossière formerait-elle des cœurs spirituels et élevés? Le psalmiste a dit au sujet des idoles : « Ceux qui les font et ceux qui les adorent leur seront faits semblables » (Ps. CXV). Et le Dieu des mormons est-il autre chose qu'une idole des gentils? « Il possède une forme, des dimensions, un corps comme un homme; il peut manger et boire comme un homme, et un homme lui ressemble dans la forme et les traits de son corps, et ne diffère pas matériellement de lui en grandeur [1]. »

Etrange phénomène! C'est précisément la corporation religieuse qui s'intitule : « L'Eglise *des Saints des derniers jours,* » qui, de fait, arbore comme enseigne *la pluralité*

[1] Voir le traité mormon : *The Kingdom of God.* Voir aussi *Le Mormonisme,* extrait de la *Revue d'Edimbourg,* Lausanne, 1855, pp. 56 et suiv., etc., 1855.

des femmes, démentant ainsi de la façon la plus éclatante, et confondant elle-même, par un admirable jugement de Dieu, ses absurdes prétentions, au moment même où elle les formule! A ses yeux, *polygamie*, par un inconcevable aveuglement, est l'équivalent de pureté! A ceux de l'Eglise, au contraire, ce mot est synonyme de souillure; pour elle, polygamie, ou adultère et fornication, c'est dans le fait tout un. Du mariage selon l Evangile au mariage selon Joseph Smith, il y a toute la distance qui sépare la sainteté de la corruption. La polygamie mormone n'est autre chose que l'adultère *réglementé*, que la fornication *organisée*, pour parler le langage de Mme Bel. Pratt. La société politico-religieuse qui a inscrit sur son drapeau : POLYGAMIE, c'est-à-dire INFAMIE, a donc pris à tâche de se désigner elle-même à la légitime réprobation, je ne dis pas seulement de tous les chrétiens, mais encore de tous les cœurs honnêtes et droits. Oh! veuille le Seigneur éclairer ceux de ses enfants qui peuvent se trouver encore au milieu d'elle, et les ramener bientôt de leur égarement!
